



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt trois**

**Le : 3 Juillet**

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire**

**à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET**

**date de la convocation du Conseil Municipal : 20/06/2023**

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DECUPPER — MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE — MME LIRIA — MME NERIA

### PROCURATIONS :

MME CAZAU AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M.DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

**Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,**

OBJET  
**Agglo d'agen :  
Programme  
Opérationnel de  
Prévention et  
d'Accompagnemen  
t des Copropriétés  
(POPAC)**

Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) permet d'accompagner les copropriétés qui le souhaitent et qui en ont besoin dans leur gestion administrative, technique et juridique afin d'éviter des difficultés importantes pouvant causer leur dégradation et nécessitant des interventions plus lourdes et onéreuses.

Sur le territoire de l'Agglomération d'Agen, on comptabilise 622 copropriétés réparties sur 13 communes.

Le POPAC se décline sous diverses missions. Certaines relèvent d'actions collectives (repérage, informations...), d'autres d'actions individuelles (diagnostic multicritères, accompagnement aux premières difficultés).

.../...

Les copropriétés qui bénéficieront d'un accompagnement individuel (une dizaine) seront sélectionnées par l'agglomération et la commune concernée, sur proposition du prestataire, en fonction des résultats de l'étude de repérage et des actions collectives.

La mise en œuvre de ce programme nécessite le recours à un prestataire extérieur, disposant de plusieurs compétences (juridique, administrative, comptable, technique, sociale, connaissance des copropriétés...).

Le coût prévisionnel sur la durée du dispositif, soit 3 ans, s'élève à 222 000 € HT dont 70 000 € pour les actions collectives et 152 000 € pour les actions individuelles.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ANAH :	111 000 €	Communes :	19 250 €
Agglo d'Agen :	73 000 €	Copropriété :	18 750 €

La participation de la commune est nécessaire pour réaliser des actions individuelles sur une copropriété (les actions collectives sont financées en totalité par l'ANAH et l'Agglo d'Agen à parité).

Le montant de notre participation par copropriété s'élèverait à :

- 1125 € pour un Diagnostic Multicritères et
- 800 € pour un accompagnement aux premières difficultés.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

- la participation de la commune au POPAC de l'Agglomération d'Agen.
- d'accepter la participation financière communale en cas d'actions individuelles sur la commune (DMC 1 125 € accompagnement aux premières difficultés 800 €).
- de dire que les crédits seront à inscrire au budget primitif 2024 conformément au planning retenu pour la phase opérationnelle.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 juillet 2023  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance  
Jérémie BANOS